

Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015

Jeudi 19 mars 2015 à 10h30
(ouverture des portes : 9h00)
à l'Espace Hippomène
Avenue de Châtelaine 7, 1203 Genève



Chère actionnaire, cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA, Vernier, qui se tiendra le jeudi 19 mars 2015 à 10h30 à l'Espace Hippomène, 7 avenue de Châtelaine, 1203 Genève; ouverture des portes : 9h00.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2014

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2014.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2014

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération (pages 82 à 91).

Explication : Le Conseil d'administration, se basant sur les recommandations du code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, vous demande à nouveau d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2014.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution prélevée sur les réserves en capital libéré additionnel

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice 2014	CHF	455'705'932
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	421'829'891
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	877'535'823
Transfert total à la réserve libre	CHF	400'000'000
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	400'000'000
Report à nouveau	CHF	477'535'823

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Capital libéré additionnel issu de l'émission d'actions		
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	862'942'672
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	862'942'672
Distribution aux actionnaires de CHF 50.00 brut par action	CHF	461'679'300
Total de l'affectation de la réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	461'679'300
Report à nouveau	CHF	401'263'372

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres

5. Modifications des Statuts

5.1 Décisions de l'Assemblée générale à la majorité qualifiée

Proposition du Conseil d'administration :

- suppression des mots « sans liquidation » à l'article 12 al 1 ch 8 des Statuts
- introduction d'un nouvel al 2 à l'article 12 des Statuts

Explication : cette modification met les Statuts en conformité avec les nouvelles dispositions du Code des Obligations. Elle clarifie également les règles de majorité applicable.

Le texte actuel et le nouveau texte proposé de l'article 12 figurent en annexe.

5.2 Qualification des réviseurs

Proposition du Conseil d'administration :

- suppression de l'article 15 al 2 ch 11 des Statuts

Explication : cette disposition est sans objet depuis la dernière révision des articles 727 et suivants du Code des Obligations.

Le texte actuel et le nouveau texte proposé de l'article 15 figurent en annexe 1.

6. Elections

6.1 Election des administrateurs existants

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 6.1.1 Dr Jürg Witmer
- 6.1.2 M. André Hoffmann
- 6.1.3 Mme Lilian Biner
- 6.1.4 M. Peter Kappeler
- 6.1.5 M. Thomas Rufer
- 6.1.6 Prof. Dr Werner Bauer
- 6.1.7 M. Calvin Grieder

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

Dr Nabil Sakkab ne se représente pas et quittera le Conseil à l'Assemblée générale ordinaire 2015.

6.2 Election de nouveaux administrateurs

Proposition du Conseil d'administration : élection des personnes suivantes comme nouveaux administrateurs, chacun pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire suivante :

6.2.1 M. Michael Carlos

6.2.2 Mme Ingrid Deltenre

Les élections se font individuellement.

Michael Carlos a commencé sa carrière chez Givaudan en 1984 comme Directeur général à Hong Kong. Il est devenu chef du Centre de création européen en 1992 avec pour mission d'intégrer les ressources créatives de Givaudan et de Roure. En 1999 il a été nommé Directeur mondial de la Parfumerie fonctionnelle puis, en 2004, Président de la Division Fragrances. Il est resté à ce poste jusqu'à sa retraite à la fin de 2014.

Michael Carlos est également président de l'International Fragrance Association (IFRA) et président du Research Institute of Fragrance Materials (RIFM).

Il est citoyen français, né en 1950 à Bombay. Il a un MBA de l'Indian Institute of Management ainsi qu'un diplôme en génie chimique de l'Indian Institute of Technology.

Ingrid Deltenre est Directrice générale de l'Union européenne de radio-télévision depuis 2010. Avant cela, elle a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine de la presse et de médias, le plus récemment en tant que directrice de Publisuisse (de 1999 à 2004) et directrice de Schweizer Fernsehen, le principal télédiffuseur de Suisse alémanique (de 2004 à 2009). Mme Deltenre est membre du Conseil d'Administration de la Banque Cantonale Vaudoise depuis 2014.

Mme Deltenre a la double nationalité suisse et néerlandaise. Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts en journalisme et sciences de l'éducation de l'Université de Zurich.

6.3 Election du Président

Propositions du Conseil d'administration : élection de

Dr Jürg Witmer

comme Président du Conseil d'administration pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

6.4 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des personnes suivantes comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 6.4.1 M. André Hoffmann
- 6.4.2 M. Peter Kappeler
- 6.4.3 Prof. Dr Werner Bauer

Les élections se font individuellement.

6.5 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : élection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

6.6 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2015.

7. Vote portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

7.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016 de CHF 3'300'000.

Explication : l'annexe 2 jointe fournit de plus amples détails sur les votes soumis sur les montants de rémunération du Conseil d'administration.

7.2 Rémunération du Comité exécutif

7.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de bonus 2014)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice 2014 de CHF 2'266'841.

7.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2015 –« PSP »)

Propositions du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2015 de CHF 15'500'000.

Explication : ce montant, à titre indicatif, est composé de la rémunération fixe n'excédant pas CHF 6'400'000 et du solde de rémunération variable à long terme, comprenant les octrois d'actions sous condition de performance (PSP). La valeur des octrois PSP à réaliser en 2015 sera calculée selon les normes IFRS sur la base d'une performance cible et sans réduction pour la période de vesting de trois ans. En fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis, le montant effectivement versé à la date de vesting pourra varier entre 0 % et 200 % du montant cible.

L'annexe 2 jointe fournit de plus amples détails en ce qui concerne les votes proposés sur les montants de rémunération du comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour du courrier à l'adresse suivante :

SIX SAG AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le rapport de gestion 2014, qui comprend le Rapport Annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société, tout comme le Rapport de rémunération. Le Rapport de gestion est également disponible sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 5 mars 2015 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 6 mars au 19 mars 2015 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est plus possible de vous faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à SIX SAG AG à l'adresse susmentionnée.

Dans la mesure où vous ne lui donnez ni instructions spécifiques, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, le représentant indépendant s'abstiendra de voter.


Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme de vote par procuration en ligne www.ecomm-portal.com (eComm) jusqu'au 17 mars 2015. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 3.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration :



Le Président
Dr Jürg Witmer

Vernier, le 19 février 2015

Annexe 1

Texte des modifications des Statuts (point 5 de l'agenda).

5.1 Décisions de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée

TEXTE ACTUEL

Article 12 al 1 ch 8 :

Une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour
(...)
8. la dissolution de la Société sans liquidation.

Article 12 al. 2 :

[néant]

NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ

Une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour
(...)
8. la dissolution de la Société

Pour le reste, les quorums légaux sont applicables

5.2 Qualification des réviseurs

TEXTE ACTUEL

Article 15 al. 2 ch 11 :

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :
(...)
11. examiner les qualifications des réviseurs particulièrement qualifiés

NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :
(...)
[abrogé]

Annexe 2

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 7).

Givaudan s'est conformée à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) bien avant la date exigée. Dans l'esprit de la nouvelle réglementation, lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, le Conseil d'administration a soumis les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires, à titre consultatif. Cette année, l'approbation des actionnaires aura un caractère contraignant.

Conformément à l'ORAb et aux Statuts de notre Société, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2016 ¹ ;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2014) ;
3. le montant total de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour le présent exercice (2015) ².

Afin de réduire l'effet des hausses du cours des actions, depuis l'Assemblée générale ordinaire 2014, nous avons mis en place des plafonds sur la valeur des actions sous condition de performance que les membres du Comité exécutif peuvent recevoir, ce qui réduit le nombre des actions sous condition de performance pouvant être attribuées par rapport à 2014. Dans ce contexte, nous avons également mené une analyse comparative spécifique afin d'assurer que le niveau de rémunération des membres du Comité exécutif reste aligné sur celui de leurs pairs du marché.

Les montants soumis à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire cette année restent stables par rapport à l'année dernière et correspondent à notre politique de rémunération. Notre rémunération comprend toujours une part importante de titres de la Société afin d'aligner les primes du Conseil d'administration et du Comité exécutif et les intérêts de nos actionnaires.

La rémunération du Comité exécutif est fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme, avec des éléments variables représentant une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique qui consistait à présenter et soumettre le Rapport de rémunération Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour de plus amples détails sur notre système de rémunération, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (pages 82 à 91 du Rapport Annuel de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>

⁽¹⁾ Ce montant ne comprend pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ CHF 200'000.

⁽²⁾ Les montants de la rémunération fixe et de l'intéressement à long terme ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à CHF 1'350'000.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 7.1)

Le montant proposé de CHF 3'300'000 est versé au Conseil d'administration et se compose, à titre indicatif, des deux éléments suivants :

1. une rémunération fixe comprenant des jetons de présence relatifs au Conseil d'administration et aux Comités n'excédant pas CHF 1'500'000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions, dont la valeur est calculée en utilisant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans réduction appliquée pour la période de vesting de trois ans.

Le montant proposé a été augmenté depuis le précédent mandat afin de tenir compte de l'ajout d'un neuvième membre au Conseil d'administration, dont l'élection se déroulera lors de l'Assemblée générale ordinaire cette année, sachant que les rémunérations individuelles et la rémunération individuelle en actions restent pour la plupart inchangées par rapport au précédent mandat.

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable, ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Pour de plus amples détails sur le système de rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (pages 82 à 91 du Rapport Annuel de Givaudan) :

<http://www.givaudan.com/media/publications>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 7.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2014) ;
2. le montant total de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2015).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

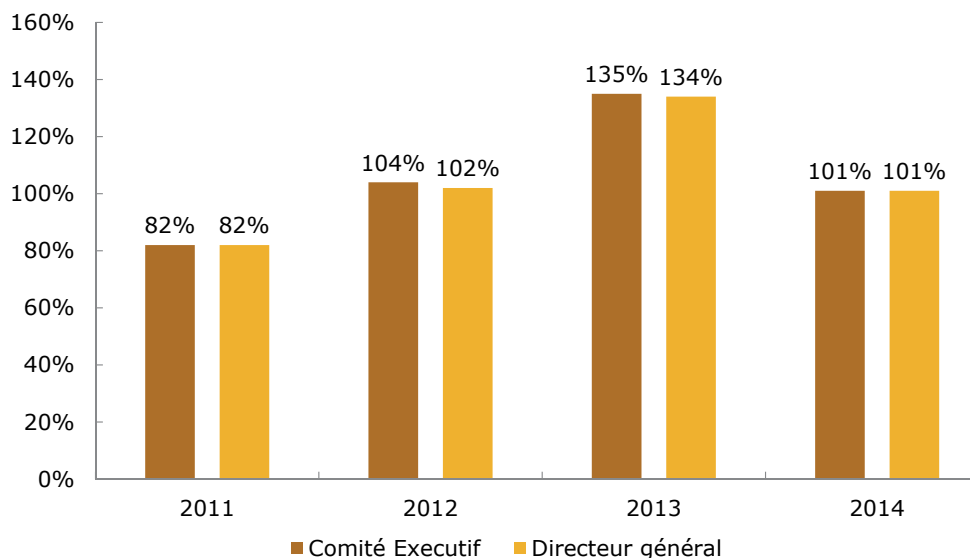
Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2014) (point 7.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé de CHF 2'266'841 pour 2014 a été calculé en fonction de la performance réalisée au vu des conditions prédéfinies pour 2014, 50 % étant liés à la croissance du chiffre d'affaires en monnaies locales et 50 % à la marge EBITDA.

Pour de plus amples détails sur notre Plan de primes annuelles 2014, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération à la page 85 du Rapport Annuel de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>

En 2014, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes en monnaies locales et l'EBITDA comparable atteignant respectivement 3,7 % et 23,9 %. Il en a résulté 100,7 % du montant cible pour le Directeur général et le même pourcentage pour les autres membres du Comité exécutif.

Le tableau ci-dessous résume l'année 2014 ainsi que l'obtention historique des primes annuelles par rapport aux objectifs lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération sur cette période, le montant potentiel a varié entre 0 % et 200 % du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2015 –« PSP ») (point 7.2.2)

La rémunération fixe et variable à long terme proposée est de CHF 15'500'000 et se compose, à titre indicatif :

1. d'une rémunération fixe n'excédant pas CHF 6'400'000, incluant un salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages ;
2. d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant de la rémunération fixe et PSP proposé reste aligné sur le montant de CHF 15'500'000 approuvé en 2014. Comme indiqué dans le Rapport de rémunération 2014, le montant total attribué pour ces éléments était de CHF 15'223'058 (sachant que ce montant ne comprend pas la rémunération variable à court terme qui est soumise à un vote séparé des actionnaires).

Le montant de la rémunération fixe maximal reflète la stabilité des salaires de base par rapport à 2014 et une adaptation à certaines prestations de retraite.

En 2015, les valeurs PSP attribuées ont légèrement diminué, ce qui est largement dû aux plafonds introduits en 2014. Les objectifs de performance ambitieux sont maintenus.

La valeur des octrois PSP à réaliser en 2015 sera calculée selon les normes IFRS sur la base d'une performance cible et sans réduction pour la période de vesting de trois ans. En fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis, le montant effectivement versé à la date de vesting pourra varier entre 0 % et 200 % du montant cible.

Les octrois PSP représentent toujours environ 55 % de la rémunération totale cible pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'accent particulier mis par Givaudan sur la performance à long terme.

A la date de vesting trois ans après l'octroi, la performance pourra varier de 0 % à 200 % de l'objectif, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par action sous condition de performance.

Pour de plus amples détails sur le PSP, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (pages 86 et 87 du Rapport Annuel de Givaudan) :
<http://www.givaudan.com/media/publications>

Annexe 3

Votez tout simplement en ligne! – ouverture de votre compte actionnaire sur eComm

Cher actionnaire,

Nous sommes ravis que ayez opté à présent pour le vote électronique dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA. Consultez notre portail en ligne et découvrez les avantages du vote électronique en quelques étapes simples.

Une fois que votre compte actionnaire a été ouvert, vous serez informé des assemblées générales futures par e-mail.

Remarque: si vous disposez déjà d'un compte actionnaire dans eComm, veuillez vous connecter sur www.ecomm-portal.com à l'aide de votre ID utilisateur et du mot de passe que vous avez choisi et ajouter cette société à votre portefeuille.

Marche à suivre pour ouvrir votre compte actionnaire sur eComm:

Connectez-vous sur le site Internet www.ecomm-portal.com. Cliquez ensuite sur le lien «Si vous n'êtes pas encore enregistré, veuillez cliquer ici pour l'enregistrement.» pour accéder à la page suivante. Dans l'étape suivante, vous êtes invité à saisir votre Mot de Passe Unique. Vous trouverez le Mot de Passe Unique pour l'enregistrement sur votre inscription. Veuillez noter que le Mot de Passe Unique indiqué n'est valable qu'une seule fois!

Veuillez ensuite saisir vos données personnelles pour vous enregistrer. Le mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum et contenir des minuscules, des majuscules, au moins un chiffre et un ou plusieurs des caractères spéciaux suivants (. , : ; @ + = ? ! / - \ _ () ' \$!). Veuillez ensuite cliquer sur «Continuer» pour confirmer.

Vous recevez à présent de notre part un e-mail d'activation à l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée. Veuillez saisir le code d'activation indiqué dans l'e-mail (8 caractères) dans le champ correspondant sur notre site Internet et confirmez en cliquant sur «Confirmez votre E-Mail».

Vous recevez ensuite un SMS pour contrôler votre numéro de téléphone mobile. Veuillez saisir le code d'activation indiqué dans le SMS (6 chiffres) dans le champ correspondant sur notre site Internet et cliquez sur «Confirmez votre numéro de portable» pour confirmer.

Vous êtes à présent enregistré dans notre système et votre compte actionnaire sur eComm est ouvert.

Vous pouvez à tout moment vous connecter sur le portail en ligne eComm en suivant le lien affiché et en saisissant votre adresse e-mail et le mot de passe que vous avez choisi.

Une fois connecté, vous recevrez un mot de passe unique sur votre téléphone mobile. Veuillez saisir ce code dans le champ correspondant et confirmer en cliquant sur «Continuer».

Veillez accepter les conditions d'utilisation (disclaimer) et cliquer sur «Confirmer».

Vous recevrez à l'avenir des informations concernant l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA par e-mail. Toutefois, vous pouvez à tout moment désactiver votre compte actionnaire sur eComm si vous souhaitez recevoir à nouveau la convocation sous forme de document papier. Veuillez nous envoyer à cet effet une déclaration de désactivation à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessous ou à:

SIX SAG SA
Assemblées générales
Case postale
4601 Olten
Suisse

Pour toutes questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante
ServiceDesk@sisclear.com ou en composant notre numéro d'urgence +41 58 399 4848,
de 7h à 18h HEC.

Givaudan SA
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 58 399 6132



Givaudan

engage your senses